

Mais il en est bien d'autres qu'il supporte dans une proportion plus forte que les vilains qui y sont également assujettis. Ce sont les redevances en argent et surtout en nature qu'on nomme les champarts, les complants, les *coutumes*, et qui consistent en céréales, vin, bétail, volailles, cire, les cadeaux à certaines époques de l'an (*salutes*), les droits d'usage pour la jouissance des terres indivises de la seigneurie. Comme le vilain, le serf est soumis aux monopoles seigneuriaux ou banalités de four, de moulin, de pressoir. Souvent il a dû reconnaître au maître le droit exclusif de chasse, de garenne et de colombier, de même que le privilège de la vente avant tout autre de la vendange et du vin (*banvin*). Au seigneur, véritable chef d'État souverain, le vilain et le serf sont redevables du service militaire personnel, ou bien tenus de payer des taxes de remplacement. Ils doivent contribuer par des taxes extraordinaires (*aides*) à la chevalerie ou au mariage des enfants du maître, à sa rançon, aux frais de ses expéditions de croisade. Au même titre, ils lui fournissent le logement (*gîte*), les vivres ou d'autres objets (*droits de prise*), l'entretien et la nourriture (*procuration*) pour lui et pour sa suite. Ils lui paient encore d'autres impôts pour circuler sur les routes, pour accéder aux marchés, aux halles, aux foires, aux ports. La police et la justice du seigneur servent de prétextes aux amendes et aux confiscations. Étrangères aux saines méthodes de l'administration économique, les classes possédantes, à l'exception du clergé et des princes, n'ont pas compris que le meilleur moyen d'accroître leur revenu foncier était de ménager le paysan qui le procure. Pour elles, et encore plus pour leurs durs et leurs rapaces agents, intendants, maires, prévôts, bailes, *ammans*, souvent pourvus d'offices héréditaires, les masses rurales, « exploitables à merci », ne sont que des troupeaux humains, dont on peut tirer parti jusqu'à complet épuisement, avec l'unique souci d'un intérêt momentané.